

République centrafricaine

Jean Jacques Urbain Mathamale

La République centrafricaine (RCA) se situe au cœur du continent africain, loin de tout littoral. Elle est à cheval sur l'équateur et bénéficie ainsi d'un climat tropical. Son écosystème comprend la savane boisée et la steppe au nord, la forêt-galerie au centre et la forêt tropicale dense au sud.

Trois groupes autochtones vivent en RCA : les Peuls M'bororo, les Aka et les Litho.

Les Peuls M'bororo sont généralement des éleveurs nomades. Ils vivent dans les préfectures de la Ouaka au centre-est, de M'bomou au sud-est et de la Lobaye au sud-ouest. Le recensement de 2003 a estimé leur population à 39 299 individus, soit environ 1% de la population totale. Ils sont très présents en milieu rural, représentant 14 % de la population mondiale, contre 0,2 % en milieu urbain.

Le nombre exact de Pygmées Aka est inconnu, mais ils sont estimés à plusieurs dizaines de milliers. Environ 90 % d'entre eux vivent dans les forêts, qu'ils considèrent comme leur patrimoine et où ils vivent de leurs activités traditionnelles de chasse, de cueillette et de pêche. Les Aka vivent dans les préfectures de Lobaye, Ombella Mpoko et Sangha-Mbaéré au sud-ouest, et Mambéré Kadéï à l'ouest.

Les Litho sont un groupe minoritaire situé dans le nord du pays. Ils sont semi-nomades et pratiquent l'agriculture, la chasse, la cueillette et la pêche.

La RCA a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en septembre 2007 et a ratifié la Convention 169 de l'OIT en août 2010. Elle a été le premier et le seul État africain à ratifier cette Convention. Le 11 août 2011, aux termes de la Constitution de l'OIT, la Convention est entrée en vigueur

Évènements en 2020

Les conséquences de la crise de 2013

En 2013, une rébellion armée avait pris le pouvoir de l'État et s'en est suivi de période violations graves des droits de l'homme par des pillages, vols, tueries rançons etc. Une bonne partie de l'espace qu'occupait les peulhs était le théâtre d'opération des groupes armés qui enlevaient et rançonnaient les mbororos. Les conséquences de la crise de 2013 sont encore visibles en 2020. Les peulhs sont en grande majorité des populations déplacées, qu'on appelle des « Personnes Déplacées Interne (PDI) ». Ils ont perdu presque la totalité de leurs moyens de subsistance, notamment le bétail. Ils vivent dans une précarité totale soit dans des sites pour les déplacés, dans leurs villages d'origine où ils sont appelés des « retournés » ou encore et dans de nouveaux villages où ils ont choisi de s'installer afin de se protéger de la violence des groupes armés et autres bandits qui les rançonnent et pillent leurs bétails.

Il en est de même des Aka qui vivent traditionnellement dans les zones forestières mais qui ont été contraints de sortir de la forêt pour se joindre aux autres

communautés. Cette situation est difficile pour eux et ils se retrouvent aussi dans une situation précaire dépourvus des ressources de la forêt.

C'est dans cette optique que le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a commandité une étude en 2020 pour évaluer les conditions d'existence des populations autochtones en général de part et d'autre en vue d'attirer l'attention de la communauté internationale et nationale sur leurs sorts, cependant le rapport de cette étude n'est pas encore publié.

Les élections groupées de 2020

En 2020, l'attention nationale et internationale a été focalisée sur l'organisation des élections groupées (Présidentielle et législative) en RCA. Les priorités au plan financier, politique et juridique ont donc été tournées vers ces élections et très peu d'intérêt ont été porté sur les questions des droits des populations autochtones par les autorités nationales. Il n'y a malheureusement pas eu de mobilisation par le gouvernement, les bailleurs, ainsi que d'autres acteurs intervenant auprès des peuples autochtones sur la question électorale et aucune initiative n'ont été menée par la société et le gouvernement pour encourager les autochtones à s'inscrire comme électeurs et comme candidats.

Le Covid 19

Le Covid-19 a été l'un des événements majeurs de l'année 2020 en RCA mais encore une fois, les préoccupations et les droits particuliers des communautés autochtones ont été en grandes parties oubliés.

Il n'y'a pas eu de mesures particulières prises par le gouvernement à l'endroit des communautés autochtones. Toutefois, les Organisations Non gouvernementales (ONG) tels que le Centre d'Information Environnementale et du Développement Durable en Centrafrique - CIEDD, Global Eco-village Network - GEN-RCA, Maison de l'Enfant et de la Femme Pygmées - MEFP ont été les premiers à mener le plaidoyer en faveur de la prise en charge des communautés autochtones dans le Plan national de riposte contre la maladie et ces même ONG ont mobilisé des ressources pour effectuer des descentes de terrain pour informer les populations autochtones sur la maladie notamment, les symptômes et les mesures de préventions dans le plan national. Ceci a permis de mieux connaître la pandémie, de respecter les mesures préventives et de recevoir les kits de protection et de lavage des mains.

Ces actions ont ciblé en particulier des Aka situés dans la zone forestière. Les peuhl n'ont pas vraiment été ciblé par les ONG à cause de la mobilité en certaine saison d'une part et de l'éloignement de leurs sites ou villages d'autre part où règne l'insécurité.

Mais il n'existe aucun plan de prise en charge ou de protection des populations autochtones si le COVID se propage parmi eux et ceci est très préoccupant.

En dépit de cette situation, des avancées notables ont été observées, notamment l'adoption par le gouvernement et les parties prenantes de la Politique nationale forestière adopté en 2020 qui intègre les préoccupations des populations

autochtones et dont le projet de loi aurait du être discuté en 2020 à l'Assemblée nationale, mais la session parlementaire ne s'est pas tenu..

Le Code de gestion de la faune et des Aires protégées (Loi 20/026 du 30 novembre 2020) a aussi été adopté par l'Assemblée nationale en 2020. Les droits des communautés autochtones y figurent en bonne place. Les travaux sur la révision des codes de l'environnement et forestier ont démarré en 2020 mais se poursuivent encore en 2021. Ces différents instruments juridiques nationaux encadrent bien les droits des populations autochtones.

Pour terminer, il y'a lieu de noter le regard de la communauté internationale sur les questions autochtones en RCA, notamment, l'étude sur les moyens d'existence des populations autochtones de Centrafrique suite aux différentes crises qu'a connues le pays. Ceci fait suite à leur condition de vie des plus inquiétantes et le manque d'assistance en leur endroit.

Jean Jacques Urbain Mathamale, Juriste de formation et militant de défense des droits de l'Homme, travaille depuis 2008 sur les questions de promotion et protection des droits des peuples autochtones en RCA. Il a participé à la publication du document intitulé « *Rapport sur la situation des peuples autochtones des forêts en RCA* » en 2009. Membre du Comité de rédaction de l'avant projet de loi portant promotion et protection des droits des peuples autochtones et consultant pour l'OIT auprès du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et à la Bonne Gouvernance de la RCA pour élaborer entre autres un projet de plan d'action national de mise en œuvre de la convention 169 de l'OIT. En 2020, il a été consultant du PAM dans le cadre de l'étude sur les moyens de subsistance des communautés autochtones (Peuhl) de la RCA.

Coordonnateur de l'ONG, Centre pour l'Information Environnementale et le Développement Durable (CIEDD) dont l'un des objectifs est de faire le plaidoyer en faveur des communautés autochtones pour l'implantation de projet, programme et politique dans leur milieu.